

Les dispositifs relais dans l'académie

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale et l'un des axes du projet académique CAP 2015 (priorité 3, champ d'action 9).

La prévention, essentielle, repose sur une approche plurielle. La qualité de l'accueil et de l'intégration des élèves dans l'établissement, une vie scolaire sereine et structurée, une dynamique de la classe, porteuse de sens, l'entraide entre les élèves influent sur leur bien être et sur leur motivation.

Une pédagogie différenciée, la démarche de projet, un accompagnement personnalisé, une vigilance quotidienne en vue d'un repérage et d'un signalement rapide sont tout aussi importants.

Parmi de nombreux outils de prévention du décrochage, de la descolarisation et de la marginalisation scolaire et sociale, il y a des dispositifs relais.

Les élèves

Les dispositifs relais n'ont pas vocation à accueillir des jeunes dont la problématique relève de la SEGPA ou de la M.D.P.H. **Ils concernent principalement des collégiens** qui désinvestissent l'école et dont l'absentéisme, que rien ne justifie, est important. Ils peuvent être proposés également aux jeunes en situation particulièrement difficile pouvant tirer profit d'une action pédagogique et socio-éducative forte.

En retrait ou agressifs, ces élèves refusent les règles, rejettent l'autorité de l'adulte, ont peu d'estime de soi. Toutes les aides qu'on leur a proposées au sein de la classe et de l'établissement (accompagnement personnalisé en sixième, soutien, tutorat, P.P.R.E, accompagnement éducatif...) se sont avérées inefficaces.

Les objectifs et démarches

Remobiliser le jeune autour des apprentissages, l'engager dans un processus de resocialisation, **favoriser l'acquisition des compétences du socle commun**, tels sont les objectifs visés par les dispositifs relais.

Pour les atteindre, on propose à l'élève un encadrement pédagogique et éducatif renforcé, un accueil en petit groupe, un accompagnement individualisé.

Une admission préparée et concertée

La décision d'admission et de sortie du dispositif relais relève de la compétence de l'Inspecteur d'Académie - Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale.

Un parcours personnalisé dans une dynamique collective

Chaque élève bénéficie d'un **projet personnalisé** qui prend en compte des compétences acquises du socle commun. Un bilan des progrès est réalisé à la fin du séjour et communiqué au chef d'E.P.L.E qui accueille le jeune à la sortie du dispositif.

Le **projet du dispositif relais**, formalisé par l'équipe, est réactualisé, à chaque session, en fonction des projets individuels. Il permet de mobiliser et fédérer les élèves autour d'un objectif commun et de valoriser l'implication de chacun dans une réalisation collective. Ce projet s'insère dans le projet d'établissement de rattachement.

Un accompagnement de l'élève dans son projet

Rôle du tuteur

La scolarisation dans le dispositif relais est limitée dans le temps, d'où l'importance d'un tuteur. Son rôle est de préserver les liens de l'élève avec sa classe et son collège d'origine, d'informer les équipes des progrès de l'élève, d'organiser son retour dans les meilleures conditions.

Préparation de la sortie - Organisation du retour

En fonction du parcours de l'élève, et dans la mesure du possible, la **réintégration** de l'élève dans sa classe pourra être **progressive**. **A son retour, un accueil spécifique** dans l'établissement lui est proposé afin qu'il puisse faire le point sur ses progrès, affirmer ses engagements d'élève, être informé des **modalités de suivi** prévues par l'équipe enseignante.

Ce suivi, sur une période limitée dans le temps et sous forme d'une rencontre hebdomadaire avec le tuteur, peut être mis en place pour favoriser une réintégration réussie de l'élève dans l'établissement.

Les dispositifs relais dans l'académie

Chaque département dispose d'un ou de plusieurs dispositifs relais qui peuvent avoir des organisations et des fonctionnements différents. Les dispositifs relais internes (modules ou unités) accueillent les élèves de l'établissement de rattachement ou des établissements de proximité.

Les classes relais ont un caractère départemental.

M.A.J. le 03/02/2017

Dans cette rubrique

- [Annuaire des établissements](#)
- [Annuaire des langues](#)
- **[Dispositifs relais](#)**
- [École ouverte](#)
- [Sections sportives scolaires](#)
- [Enseignement en milieu pénitentiaire](#)
- [Options et enseignements de spécialité dans les lycées](#)

Textes de référence

[Circulaire n° 2006-129 - Organisation et pilotage des dispositifs relais](#)

[BO spécial n°6 du 25 août 2011](#)

[Projet académique CAP 2015](#)

En savoir plus

[Ressources](#)

Procédures d'admission

[Loire-Atlantique](#)

Maine-et-Loire

Mayenne

Sarthe

Vendée

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37